

**Décision n° 2012/10-03 relative
à l'habilitation de l'ISTOM (Ecole supérieure d'agro-
développement international)
à délivrer un titre d'ingénieur diplômé**

Objet :

A : examen de l'habilitation arrivant à échéance en phase avec le calendrier national périodique

- Vu la demande présentée par l'ISTOM (Ecole supérieure d'agro-développement international) dans le cadre du renouvellement périodique des habilitations
- Vu le rapport établi par Bernard ROMAN-AMAT (rapporteur principal), Noël Clavelloux (membre CTI), Alfred MARQUIS (expert international) et Guilhem BOST (expert étudiant et présenté lors de la séance plénière du 09 octobre 2012

La Commission des Titres d'ingénieur a adopté la présente décision :

Présentation

L'évaluation de l'ISTOM s'est faite dans le cadre du périodique 2012 (académie de Versailles). L'équipe d'audit a visité l'école le 24 mai 2012.

L'ISTOM est une école privée (association loi 1901) installée à CERGY PONTOISE depuis 1991 ; elle a ouvert en 2002 une formation d'ingénieurs en cinq ans, habilitée par la CTI pour la première fois en 2004. En 2006, l'ISTOM a été habilitée par la CTI pour 6 ans. L'ISTOM est membre fondateur de l'Institut polytechnique Saint Louis.

1/ Formation

L'ISTOM forme des cadres pour le secteur des filières de la production agricole des pays en développement. L'Ecole dispense une seule formation d'ingénieur en 5 ans, qui se divise en 2 cycles, le cycle 1 d'apprentissage des sciences de base en trois ans, le cycle 2 d'approfondissement et de mise en pratique en deux ans. Chaque année, l'ISTOM délivre environ 95 diplômes et son effectif total actuel est de 440 élèves ingénieurs. Les étudiants reçoivent le « titre d'ingénieur diplômé de l'ISTOM ».

4/ Évolution de l'école

Depuis la précédente évaluation, l'ISTOM a révisé ses statuts, et précisé le rôle du directeur et des conseils. Elle a établi son référentiel compétences – métiers et rédigé une fiche RNCP. Elle a renforcé son corps enseignant permanent, même si celui-ci reste fragile dans certains domaines. Une politique de recherche a été définie et connaît actuellement un début de mise en application, sous l'impulsion du conseil scientifique ; néanmoins, cette évolution ne concerne encore qu'une frange du corps enseignant. Le programme a été modifié pour faire une plus large place aux disciplines scientifiques et techniques. Quelques partenariats internationaux sont en cours d'établissement (Royaume uni, Espagne), mais les mobilités d'étudiants et surtout d'enseignants restent limitées.

5/ Synthèse de l'évaluation

Points forts de l'école :

- un positionnement original et clair parmi les écoles agronomiques, centré sur le développement agricole des pays du sud,
- un fort soutien matériel et moral de l'IPSL, de la ville de Cergy et du département du Val d'Oise,
- une direction énergique, cherchant à faire progresser l'école, notamment selon les recommandations de la CTI, et bien en phase avec son Conseil d'administration,
- des instances de gouvernance qui fonctionnent bien,
- une formation accordant une large place aux stages et aux projets,
- une formation solide en sciences humaines et langues étrangères,
- une association des anciens présente dans l'école, impliquée dans le placement des diplômés,
- une vie étudiante dynamique.

Points faibles de l'école,

- une notoriété limitée en France, qui se traduit notamment par un nombre relativement faible de candidats à l'entrée,
- une participation des enseignants et des étudiants aux orientations de l'école encore faible,
- un enseignement faisant une large place aux cours magistraux, notamment en première année,
- des enseignants ayant une très forte charge d'enseignement (y compris tutorats),
- une présence de la recherche au sein de l'école encore en phase d'émergence,
- une faible mobilité du corps enseignant,
- une mobilité entrante des étudiants très réduite,
- une entrée des étudiants sur le marché du travail un peu difficile, et reposant en bonne partie sur le dispositif des volontariats.

En conséquence, la CTI **décide le renouvellement pour une durée de 6 ans** à compter de la rentrée 2013, de l'habilitation de l'ISTOM (Ecole supérieure d'agro-développement international) à délivrer le titre suivant

- Ingénieur diplômé de l'ISTOM, en formation initiale sous statut d'étudiant

La CTI valide la procédure d'attribution du diplôme par la voie de la VAE que l'école a mise en place.

Un rapport intermédiaire devra être transmis à la Mission des écoles supérieures et de l'enseignement supérieur privé de la DGESIP, pour le mois de juillet 2016, sur le suivi des recommandations en matière de recherche.

Cette décision s'accompagne des **recommandations** suivantes :

- .poursuivre activement la politique de développement de la recherche au sein de l'école, pour favoriser l'innovation, l'amélioration continue des enseignements et la formation des étudiants par la recherche,
- .se donner les moyens d'augmenter fortement le nombre d'étudiants étrangers dans l'école (pour cela, notamment, adhérer à la charte *ERASMUS*) ; l'objectif fixé par l'école de 10% en 2015 doit être considéré comme un minimum ;
- .faire mieux participer enseignants et étudiants aux instances de l'école (revoir composition et fonctionnement des conseils),
- .poursuivre l'augmentation de l'effectif du corps enseignant en augmentant la proportion d'enseignants chercheurs et en consolidant les secteurs faibles (statistiques) ;
- .augmenter la part d'enseignements pratiques en première et seconde années,
- .focaliser la démarche qualité sur le processus de formation,
- .intensifier les efforts pour améliorer l'insertion des jeunes diplômés dans les entreprises ;
- .améliorer la visibilité (concours d'entrée notamment) et la notoriété de l'école en France.

Le label européen pour les formations d'ingénieur **EUR-ACE Master** pourra être attribué -sur demande de l'établissement à la CTI – au diplôme d'Ingénieur de l'ISTOM (Ecole supérieure d'agro-développement international).

Délibéré en séance plénière à Neuilly-sur-Seine, le 09 octobre 2012
Approuvé en séance plénière à Neuilly-sur-Seine, le 13 novembre 2012

Le président



Philippe MASSÉ